



Droit de cumul d'activité pour un ouvrier d'état

Par **jerome77**, le **09/12/2008** à **09:49**

Bonjour
Je suis ouvrier cuisinier depuis 2003, réglementé depuis 2004 et je serai titulaire après 15 ans de service.
J'aimerais savoir si j'ai le droit de faire des extras dans la restauration car depuis que je suis rentrée dans l'administration personne n'a su me répondre clairement.
De plus les nouveaux textes sont très confus et sincèrement on se demande si tout n'est pas conçu pour que les gens qui veulent travailler honnêtement le fassent illégalement.
Travailler plus pour gagner plus: Est-ce possible?